



Arrêté du Maire

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Orchies

Objet : Restriction temporaire de circulation et de stationnement à l'occasion de travaux du 12/09/2022 au 02/10/2022 inclus Rue du Général de Gaulle à FAUMONT.

Nous, Gilles BARBIEUX, Maire de la Commune de FAUMONT (nord),

Vu le code de la route et des collectivités territoriales,

Considérant que la société HYDRAM SAS de St Amand-les-Eaux (59), effectuera des travaux Rue du Général de Gaulle à FAUMONT (59) du 12/09/2022 au 02/10/2022 inclus, et qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions sécuritaires.

Nature des travaux : Branchement eau pluviale.

ARRÊTE

Article 1er : Il est autorisé l'ouverture des travaux, le dépôt de matériaux sur le domaine public ainsi que le stationnement d'engins pendant toute la durée du chantier au droit des travaux aux abords de la Rue du Général de Gaulle à FAUMONT (59) selon plan ci-joint ; le stationnement de tout autre véhicule sera interdit du 12/09/2022 au 02/10/2022 inclus.

Article 02 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux Ru du Général de Gaulle à FAUMONT (59) du 12/09/2022 au 02/10/2022 inclus.

Article 03 : Une signalisation conforme à la réglementation sera mise en place par l'entreprise.

Article 04 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent de force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 05 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 06 : Monsieur le Maire de Faumont (59) et Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'Orchies (59) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

M. DUYCK Anthime, HYDRAM SAS de ST AMAND LES EAUX (59).

M. Laurent DE RIEVIÈRE, responsable des services techniques de la mairie de Faumont.

M. Jean-Raymond CHRETIEN, Capitaine de la brigade de gendarmerie d'ORCHIES (59)

Fait à Faumont, le 05 Septembre 2022



